

Commune de La Chapelle en Vercors

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL Séance du 11 FÉVRIER 2021

L'an deux mil vingt et un, le onze février le Conseil Municipal de la Commune de La Chapelle en Vercors étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel TARIN, Maire.

Conseillers en exercice : 15 Conseillers présents : 15 Conseillers votants : 15

Présents : Jean-Michel TARIN, Robert JUGE, Yves PESENTI, Frédéric ALLIER, Roger POIZAT, Bernard BREYTON, Alexandre BONNIER, Annette CHAMONTIN, Claire VORON, Mélanie RECOLLIN-BELLON, Stéphane ROUX, Alexandra POILBLANC, Stéphan ALIGAND Pascal GIVERT Géraldine ROYANNAIS

Absents :

Secrétaire de Séance : Yves PESENTI,

Au vu des contraintes sanitaires et du couvre feu, la séance du conseil municipal est diffusée par l'intermédiaire de Zoom avec l'appui de l'EVS Vertapop.

Monsieur le Maire constate le quorum et déclare la séance ouverte. Il rappelle les points inscrits à l'ordre du jour.

APPROBATION DES PROCÈS VERBAUX DU 11 JANVIER 2021

Géraldine Royannais pointe le manque de détails dans le procès-verbal sur le projet « Sublimes Routes » inscrit en points divers. Stéphane Roux rappelle qu'une réunion a été organisée par le Département et à destination des élus. Elle s'étonne que l'extension de la ZA des Bruyères a été abordée en commission économie de la CCRV alors que la commission économie communale n'a pas été informée au préalable. Frédéric Allier explique qu'il n'y a pas eu d'avancée sur ce point lors de cette réunion intercommunale. Annette Chamontin remarque que beaucoup d'information sont données en commission intercommunale mais qu'il est difficile de tout retransmettre aux autres élus communaux.

Sur la délibération relative au projet de poulailler, Annette Chamontin et Mélanie Recollin Bellon font remarquer qu'il manque un point : le Conseil municipal ne soutient pas le projet dans l'état. Adopté à l'unanimité.

Dans le compte rendu, il est également ajouté qu'une pétition s'opposant au projet de poulailler a recueilli de nombreuses signature. Adopté à l'unanimité.

1 - CHIFFRES 2020 ET ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2021

Rapporteur : Jean-Michel TARIN

Monsieur le maire fait un rappel de l'environnement économique et social de l'année 2020. Les premiers chiffres de l'exercice 2020 font apparaître une bonne situation financière de la commune. Le fonds roulement augmente à 845 000 € liés aux vente de terrain. Les charges sont stables.

Pour 2021, chaque commission devra définir ses projets en vue de leur examen en commission des finances. Sur tous les projets d'investissement, il faudra rechercher le taux de subvention le plus élevé (maximum 80 %) . Claire Voron rappelle la nécessité de réaliser les projets en fonction des besoins et non des subventions possibles.

L'augmentation de la CAF peut se faire par l'augmentation des impôts et les recettes des services. Les taux d'imposition devront être votés avant le 15 avril 2021. La commission des finances se déroulera le 1^{er} mars à 20h.

2 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : Frédéric ALLIER

Proposition et présentation d'un tableau prévisionnel de subventions à accorder aux associations – Sous réserve de la validation définitive au moment de la validation du budget 2021

ASSOCIATIONS	demande de subvention 2021	subvention attribuée pour 2021	Valorisation mise à disposition d'un local 2021
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT			
CAF Vercors Sud + Ski Club	1 000,00 €	1 000,00 €	
Les Amis de l'Ecole	2 500,00 €	2 500,00 €	
La maison Pour Tous	2 500,00 €	2 500,00 €	
Vercors Rugby (apéro concerts-Touch rugby neige)	1 500,00 €	1 500,00 €	150,00 €
Lou Vioule	350,00 €	350,00 €	
Vercors Ski de Fond	2 000,00 €	2 000,00 €	150,00 €
Pionniers du Vercors	150,00 €	150,00 €	
Comité des Sports Neige	200,00 €	200,00 €	
Club des Gentianes (3ème âge)			150,00 €
Paroisse			150,00 €
TOTAL	10 200,00 €	10 200,00 €	600,00 €

SUBVENTIONS ANIMATION / critère de versement à définir			
Les Drayes du Vercors	1 200,00 €	1 200,00 €	
Les Yeux Fertiles (Festival des Chapelles)	800,00 €	800,00 €	
Les Souffleurs	1 500,00 €	1 500,00 €	
Maison pour Tous (aides aux actions Cinéma)	400,00 €	400,00 €	
La Boule du Vercors			150,00 €
Les Amis de l'Ecole			150,00 €
TOTAL	3 900,00 €	3 900,00 €	300,00 €
TOTAL GÉNÉRAL	14 100,00 €	14 100,00 €	900,00 €

A l'heure actuelle, il n'existe pas de cahier des charges des conditions d'attribution des subventions. Il est donc proposé de reconduire les subventions mais en valorisant la mise à disposition de local par la mairie.

Géraldine Royannais rappelle que la MPT n'a pas déposé de demande de subvention mais demande la mise à disposition de la Maison des Associations. Frédéric Allier indique qu'il faudrait alors proposer des locaux à toutes les associations.

Géraldine Royannais demande que la réflexion soit poursuivie. Elle propose également que le temps des agents techniques communaux pour la mise en place des animations soit valorisé.

Concernant les subventions d'animations, il faut définir une règle si l'animation ne se réalise pas.

Mélanie Recollin-Bellon demande que dans le budget pour le compte « Subvention » une marge de manœuvre soit prévue.

La commission Vie Associative propose qu'une subvention soit versé au CCAS d'un montant correspondant au loyer du local de la recyclerie.

En synthèse, Jean-Michel Tarin propose que le montant des subventions inscrites au budget soit de 15 000 € et demande qu'au cours de l'année 2021, les critères d'attribution des subventions soient établis avec la volonté de mettre en place des conventions pluriannuelles avec les associations et de valoriser le temps des agents communaux sur la mise en place et le démontage des animations.

Mme Géraldine Royannais s'interroge sur la mise à disposition d'un local à la Paroisse.

3 - MOTION DOTATION HORAIRE DU COLLÈGE SPORT NATURE

Rapporteur : Alexandra POILBLANC

Lecture de la motion suivante des élus de la Chapelle en Vercors :

Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale,

Comme chaque année, la dotation globale horaire est communiquée aux établissements scolaires. Les membres du Conseil d'administration du collège Sport - Nature de la Chapelle en Vercors ont ensuite la lourde tâche de répartir cette dotation et de permettre, malgré des choix cornéliens, le maintien d'un enseignement de qualité. Ces questionnements annuels sont lourds d'impacts pour l'ensemble des parties concernées et bien sûr, au tout premier rang, pour les enfants. Nous soutenons entièrement toutes ces demandes et partageons les analyses développées par les professeurs d'une part et les représentants des parents d'élèves, d'autre part.

Dans notre point de vue d'élus de la commune, le collège de la Chapelle est un acteur incontournable et participe indéniablement au maintien d'un tissu rural économique. Il reste d'ailleurs le premier employeur sur le Vercors Drôme.

Nous nous engageons avec nos collègues élus du Vercors pour créer une dynamique en permettant le développement d'entreprises, l'amélioration de l'habitat, le développement des infrastructures, la solidarité, la proximité avec les habitants ...

L'attrait pour notre territoire passe aussi par la présence d'un système éducatif fort, que sont nos écoles communales et le collège sport - nature. Pour exemple, les communes de la Chapelle et de Saint Agnan en Vercors travaillent sur la mise en place d'un rapprochement pédagogique intercommunal afin d'offrir à nos enfants un environnement éducatif et social le meilleur possible.

Nous sommes très attachés à ce que le collège perdure sur notre territoire et soit reconnu pour la qualité de son enseignement. Si demain, cette dernière venait à se dégrader, est ce que, seule, la spécialité Sport-Nature suffirait à maintenir l'effectif actuel ? Sincèrement, le doute est permis et la perte de notre collège à moyen ou long terme serait catastrophique pour la vitalité de nos villages. Ainsi, il serait décevant de voir que nos territoires ruraux, pourtant reconnus comme zone de revitalisation subissent ces restrictions, réduisant encore les chances de réussite pour notre jeunesse.

Nous sommes conscients que notre situation géographique est exigeante sur de nombreux points et nous ne minimisons pas l'incidence. Mais de toutes ces contraintes, nous en avons déjà fait une force avec la spécialité Sport-Nature. Bien plus qu'une simple option, c'est un réel projet pédagogique pour les élèves qui souhaitent intégrer cet établissement. L'attrait pour notre collège n'est plus à démontrer, essayons seulement de le pérenniser.

Aussi, par cette présente, nous aimerions que soit prise en compte la spécificité de notre collège, par l'attribution durable d'une dotation horaire supplémentaire (notamment pour les sciences et les mathématiques), par la création pérenne d'un poste d'enseignant "Français - Histoire", afin que les enfants du Vercors Drôme bénéficient d'un enseignement de qualité, comme partout ailleurs.

Nous souhaiterions également vous rencontrer afin d'échanger sur cette situation préoccupante, car les discussions de vives voix sont souvent bien plus constructives. Nous savons nous adapter mais la résilience, leitmotiv politique du moment, ne s'obtient pas à n'importe quel prix et l'éducation de nos enfants ne devrait pas en pâtir.

En espérant votre compréhension et dans l'attente de pouvoir vous rencontrer, Monsieur le Directeur, veuillez recevoir nos sincères salutations.

Adopté à l'unanimité.

La commune de St Martin en Vercors a déjà voté cette motion. Les autres communes ont été contactées également. Il est proposé de soumettre le problème à Mme la Députée car la Dotation Horaire Globale a été initialement votée au niveau nationale.

Le lycée du Diois connaît la même situation.

4 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE POUR L'ACHAT DE RADAR PÉDAGOGIQUE

Rapporteur : Stéphane ROUX

Dans le but d'améliorer la sécurité routière, il est envisagé d'acquérir deux radars pédagogiques mobiles solaires. Ils pourront être installés aux entrées de l'agglomération ou dans des zones précises (abords de l'école) pour mesurer la vitesse et le nombre de véhicule afin de déterminer les aménagements les plus pertinents en terme d'amélioration de la sécurité.

M. Stéphane Roux, adjoint au Maire en charge de la voirie, présente un devis pour l'achat de deux radars pédagogique d'un montant de 3 976,80 euros HT. Il propose de solliciter le Département pour obtenir une subvention au titre des amendes de police.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve l'acquisition de deux radars pédagogiques ; et sollicite le Département de la Drôme pour obtenir une subvention au titre des amendes de police au taux le plus élevé.

Les radars pourront être déplacés. Claire Voron demande qu'un plan d'implantation soit défini suivant les remontées des habitants. Le suivi des données devra être fait pour que cet investissement soit utile.

5 - PARTICIPATION FINANCIÈRE AU RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE COLLECTIF EXTÉRIEUR DU LOTISSEMENT LES 5 NATIONS

Rapporteur : Stéphane ROUX

Dossier reporté suite à un problème de chiffrage des travaux par rapport à l'estimation donnée lors de l'instruction du permis d'aménager.

6 - CRÉATION DES POSTES D'AGENTS TECHNIQUES SAISONNIERS POUR LE CAMPING MUNICIPAL LES BRUYÈRES

Rapporteur : Robert JUGE

Pour assurer le bon fonctionnement du camping municipal du 1^{er} mai au 26 septembre 2021, il est nécessaire de recruter deux agents techniques saisonniers du 26 avril au 30 septembre 2021 à temps complet sur la base d'une rémunération avec l'indice brut 387 / indice majoré 354.

Adopté à l'unanimité.

Frédéric Allier rappelle l'investissement des deux personnels du camping lors de la saison 2020. Il est donc prévu d'améliorer leurs conditions de travail par l'acquisition de matériel et une meilleure coordination avec le service technique.

7 - MODIFICATION DE LA DURÉE HEBDOMADAIRE DU CONTRAT DE L'AGENT SCOLAIRE CONTRACTUEL

Rapporteur : Alexandra POILBLANC

Depuis la rentrée de janvier 2021 et jusqu'à la fin de cette année scolaire, un instituteur supplémentaire prend en charge les élèves de CE2 dans la salle de motricité. Cette salle est nettoyée tous les jours ce qui occasionne une heure hebdomadaire de ménage à l'agent scolaire contractuel.

Afin de mettre en adéquation la durée hebdomadaire de son contrat, il est proposé de modifier par avenant son contrat de travail à compter du 1^{er} février 2021 pour porter la durée hebdomadaire annualisée à 17,50h

soit 20 h hebdomadaire de travail effectif sur les périodes scolaires. Son contrat de travail se termine le 6 juillet 2021.

Adopté à l'unanimité

8 - MISE EN PLACE DU FORFAIT MOBILITÉ DURABLE POUR LES AGENTS COMMUNAUX

Rapporteur : Claire Voron

Afin de réaffirmer la volonté de la commune de la Chapelle en Vercors de promouvoir l'utilisation des mobilités durables, il est proposé de mettre en place le « forfait mobilités durables » et d'approuver le principe du versement d'un montant forfaitaire de 200 € par agent et par an. Les crédits seront inscrits au budget.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique, notamment son article 51,

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités, et notamment son article 26,

Vu le décret n° 2020-1547 du 9 décembre 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique territoriale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide d'instituer un forfait mobilités durables pour ses agents, dans le cadre de la mise en œuvre du plan de mobilités.

- approuve la création du forfait mobilité durable à hauteur de 200 € maximum par an, pour tout agent qui remplirait les conditions d'attribution.

- autorise le maire à définir les modalités de mise en œuvre de ce dispositif.

- décide d'inscrire au budget prévisionnel 2021 les crédits estimés à cette mise en œuvre.

- décide que pour l'année 2020, les agents doivent justifier de 50 jours d'utilisation pour un montant de remboursement de 100 €.

Adopté à l'unanimité.

POINT D'INFORMATION - QUESTIONS DIVERSES

- **Projet éolien** : la CCRV propose une réunion avec la centrale villageoise : VercorSoleil. Deux élus de la Chapelle peuvent être présents dont Claire Voron. La réunion se déroulera entre élus des communes concernés : La Chapelle, Vassieux et Bouvante mais sans représentants de l'entreprise, porteur du projet. La réunion a pour but de connaître le fonctionnement et les impacts de ce projet éolien. Ce nouveau projet semble plus adapté au contexte local et permettra d'utiliser l'électricité en circuit court. C'est un sujet sensible et Claire propose de faire remonter les interrogations des habitants pour éviter les clivages.

- **Petites Villes de Demain** : Suite à une première réunion téléphonique avec la Préfecture de la Drôme début février, une réunion aura lieu le 16 février en présence de Mme le Sous-Préfet, les maires des communes de la Chapelle et de St Jean en Royans et le président de la CCRV. Claire Voron sera également présente.

Le but sera d'avancer sur la convention d'adhésion qui comprend les modalités de la gouvernance et le recrutement du chef de projet.

- **Campagne de vaccination** : pas d'information

- **Alexandra Poilblanc** : dans le cadre du Plan de Relance, le Parc du Vercors participe à un appel à projet sur la mise en place d'un atlas de la biodiversité communale. Cet outil permettra de mieux la connaître pour l'intégrer dans les documents d'urbanisme. Informations sur Omnispace.

- **Frédéric Allier** : événements culturels et sportifs à venir sur 2021 : Les Drayes du Vercors 20/06 – Festival des Chapelles le 14/07 – Gros Bal du 17 au 23/08 – GTV VTT 28 et 29/08 – RDV en Doline pendant l'été avec 2 à 3 événements hebdomadaires – Chorale Entresol date à définir.

- **Stéphane Roux** : suite à la réunion avec la CCRV sur la piscine, la CCRV va s'occuper du recrutement du personnel saisonnier et de créer un poste d'agent technique pour la piscine. Des investissements sont à

prévoir dont la réparation du liner. Le problème sur les vannes est en cours de résolution. Discussion sur la nécessité de remplir les bassins de les vider d'ici à quelques mois.

- Lors du prochain conseil communautaire, Pascal Givert va interpellé l'intercommunalité sur la nécessité d'être en adéquation entre les actes et les déclarations suite à l'altercation entre des bénévoles de la recyclerie et le personnel de la déchetterie lorsque le PNRV a fait jeter du matériel scénique.

- Mélanie Recollin-Bellon : réunion publique sur le journal municipal afin de proposer aux habitants de participer aux différentes étapes du journal. Sortie prévue en avril.

- Déploiement de panneau pocket : environ une centaine d'inscrits

- Mairie ouverte prévue le samedi 13 mars

- Début de travail de la commission communication de la CCRV avec pour objectif les sites internet et autres outils de communication.

- Loi LOME : certaines compétences comme les lignes régulières internes au territoire, le transport solidaire, peuvent être prise par l'intercommunalité.

- Mélanie Recollin-Bellon demande que les élus soient informés des déclarations de manifestations revendicatives déposées en mairie.

- Stéphan Aligand demande des informations sur la suite du projet de poulailler : une réunion va être organisée avec le PNRV, la Chambre d'Agriculture pour aider le porteur de projet.

- Annette Chamontin demande une discussion sur le courrier déposé par Alexandra Poilblanc sur le partage des espaces dans la Combe de Loscence entre les différents utilisateurs. Les autres élus n'ayant pas encore eu accès au document, le débat est reporté.

- Retours sur les conditions de la visioconférence: audio et vidéo.

Fin du conseil à 23h00.

Le Maire



Le secrétaire